

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal tenue le **trentième jour du mois mai deux mille seize** à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, André Jetté	
M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
M. Stephen Matthews, conseiller et maire suppléant,	district 2
M. Jacques Decoeur, conseiller,	district 3
M. Denis St-Jacques, conseiller,	district 4
M. Marc Bertrand, conseiller,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

POINT N^o : 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h et présidée par monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil. Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

POINT N^o : 2

2016-05-R124

ADOPTION DU CONTENU DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec a été signifié à tous les membres du conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

D'accepter le contenu de l'avis de convocation ci-après :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption du contenu de l'avis de convocation.
3. Acceptation de la soumission visant l'achat d'un tracteur compact 4x4 et autorisation de signature.
4. Avis de motion règlement 81-F concernant la tarification dans le camping du parc Carillon et les modalités applicables lors de réservations.
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N^o : 3

2016-05-R125

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION VISANT L'ACHAT D'UN TRACTEUR COMPACT 4X4 ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres, par voie d'invitation, auprès de quatre concessionnaires pour la fourniture d'un tracteur compact 4X4.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu des soumissions à l'intérieur du délai demandé et que le résultat est le suivant :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	FOURNITURE D'UN TRACTEUR COMPACT 4X4
	PRIX (taxes incluses)
Les Équipements Yvon Rivard	75 255.74 \$
Centre Kubota des Laurentides	68 870.03 \$
J.-René Lafond inc.	84 560.66 \$
JLD Lague John Deere	91 988.05 \$

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente,
appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand
et résolu :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit Centre Kubota des Laurentides pour la somme de 68 870.03 \$ taxes incluses pour la fourniture d'un tracteur compact 4X4.

QUE le paiement et le financement de cet équipement soit comme suit :

Payable à même le fonds de roulement, lequel fonds sera remboursé en versements égaux sur une période de 15 ans.

D'autoriser monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier à procéder au paiement et aux écritures et transferts nécessaires pour cet achat d'équipement.

QUE la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil autorise le directeur général et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. Centre Kubota des Laurentides

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier

Monsieur Gilbert Ladouceur, directeur des Travaux publics

POINT N° : 4

AVIS DE MOTION

est donné par monsieur le conseiller Roland Weightman à l'effet qu'un règlement portant le numéro 81-F et intitulé « Règlement concernant la tarification dans le camping du parc Carillon et les modalités applicables lors de réservations » sera présenté pour son adoption par le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil lors d'une séance ultérieure.

POINT N° : 5

1^{er} PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 03 pour se terminer à 19 h 04.

Il y a une personne dans la salle.

POINT N° : 6

2016-05-R126

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

De lever la séance extraordinaire à 19 h 05 considérant que le contenu de l'avis de convocation est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

**André Jetté,
Maire**